

COMPAGNIE

82306774

GENDARMERIE NATIONALE

BRIGADE

PROCES-VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE

N° 533

du 20 février 19 82

ANALYSE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

L'an mil neuf cent ~~soixante~~ ^{quatre} vingt deux , le vingt février

Observation d'un objet
volant non identifié

Nous Y F Gendarme,

5 • Expédition

de la brigade de

TRANSMIS

Par le GENERAL DE
DIVISION,
Commandant Régional de
la Gendarmerie Nationale

Vu les articles 20 et 75 du Code de procédure pénale ;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

à

I. — PREAMBULE

Le 20 février 1982 à 10 heures 25, en service au bureau de
notre brigade, se présente Mr G R exploitant agricole
à domicilié à

Il nous signale que le 19 février 1981 vers 18 heures 30, à la
tombée de la nuit, alors qu'il regagnait son domicile en emprun-
tant le C.D sur le territoire de la commune de
accompagnée de son épouse, il a observé deux objets volants non
identifiés.

II.- ETAT DES LIEUX

La commune de est sise à cinq kilomètres à vol d'oiseau
au Nord Ouest de l'agglomération de , et sous compétence de
la brigade de Gendarmerie de

III.- E N Q U E T E

Après avoir discuté longuement avec Mr G R aux fins
de tester la crédibilité de ses dires, nous avons procéder à son
audition.

Nous entendons :

G R exploitant agricole, né le
à , demeu-
rant à
de nationalité Française qui déclare :

..../...



" " " " Hier 19 février 1982, vers 18 heures 20, j'ai quitté en compagnie de mon épouse, mon exploitation agricole sise au quartier

Je me suis dirigé vers mon domicile à en empruntant le CD qui part en direction du hameau de et rejoint ensuite la R.N

Je me suis ensuite dirigé vers le CD que j'ai rejoint au lieu-dit

Il devait être 18 heures 30, après avoir passé le virage dit de nous avons aperçu un point lumineux d'une taille beaucoup plus importante qu'une étoile normale, ce point devait avoir une grosseur d'environ 4 à 5 fois celle de l'étoile du berger.

Ce point lumineux se trouvait à environ un angle de 15 degrés Nord Est du centre de l'agglomération de

Il était totalement immobile, et devait se trouver à une distance de 10 à 15 kilomètres de nous, à une altitude que je peux évaluer approximativement à cinq cents (500) ou six cents (600) mètres.

Il avait une brillance comparable à celle de Vénus par temps clair et avait une couleur identique à celle ci, c'est à dire un peu plus jaunâtre que les autres étoiles.

Le ciel était très légèrement couvert, et le vent faible la lune n'était pas visible de l'endroit où je trouvais.

Nous avons également vu ou plutôt observé, sous ce point mais à sa verticale et à une distance équivalente au diamètre de ce dernier, un cylindre allongé mais dont les extrémités s'arrêtaient de façon nette.

Ce cylindre était également immobile, et devait avoir une longueur égale à 12 ou 15 fois la taille du point lumineux. Pour vous donner une échelle de comparaison, vous prenez une lampe à incandescence et la longueur d'un tube néon.

Nous avons pu observer ce phénomène pendant environ deux kilomètres, je tiens à préciser que je conduisais un fourgon de marque MERCEDES, véhicule assez haut.

A un moment, le point lumineux nous a semblé diminué de volume tout en se faisant plus brillant, mais il n'a pas bougé de place par rapport à notre position.

Le cylindre quant à lui, est resté identique et n'a pas non plus bougé de place.

Il avait ou plutôt émettait une sorte de lumière froide, c'est à dire non brillante.

A aucun moment je n'ai entendu de bruit caractéristique pouvant se rapporter à un avion ou à un hélicoptère, ni vu aucune fumée ou dégagement gazeux.

Alors que nous arrivions à l'entrée de à hauteur des premiers lotissements, ces deux objets ont été cachés à notre vue par les immeubles et j'ai alors décidé de m'arrêter à la sortie du village, distante d'environ un kilomètre.

Après avoir traversé l'agglomération, lorsque j'ai pu m'arrêter, il n'y avait plus rien dans le ciel à l'endroit où nous avions précédemment vu les deux objets.

Il a dû s'écouler deux à trois minutes entre l'entrée et la sortie de

La personne entendue :

le Gendarme :

